



Communiqué de presse

LES FINALISTES DU PRIX DE LA VOITURE MONDIALE DE L'ANNÉE (WCOTY) SONT ÉQUIPÉS DE LA TECHNOLOGIE DE SÉCURITÉ TRW

Livonia, MI, 2 avril 2015 – Neuf finalistes sur dix du Prix de la Voiture Mondiale de l'Année 2015 (WCOTY – World Car Of The Year) sont équipés des technologies de sécurité de TRW Automotive Holdings Corp. (code NYSE :TRW), leader mondial des systèmes de sécurité active et passive.

« Face à un environnement de conduite et à des normes automobiles qui ne cessent d'évoluer, nous assistons à une montée en puissance des technologies de sécurité automobile et d'assistance à la conduite », explique Peter Lake, Vice-président exécutif des ventes et du développement commercial chez TRW. « Nous sommes très honorés de constater qu'autant de finalistes du WCOTY 2015 sont équipés de solutions de sécurité automobile TRW. Cela souligne l'importance des équipements de sécurité pour tous les segments automobiles ».

Le Prix de la Voiture Mondiale de l'Année est une initiative lancée, organisée et menée par des journalistes automobiles du monde entier. Ce prix, inauguré en 2003 et officiellement lancé en janvier 2004, reflète la réalité du marché mondial et a pour but de reconnaître et de récompenser l'excellence automobile à l'échelle internationale.

Neuf finalistes sur dix en 2015 présentent toute une série de technologies de systèmes de sécurité et d'assistance à la conduite de TRW, dont une caméra de reconnaissance d'objets à l'avant, un radar à longue portée, des freins, un volant, des ceintures de sécurité, de l'électronique de sécurité et des capteurs, ainsi que la toute nouvelle technologie d'« airbag de toit » de TRW. Celui-ci remplace l'airbag passager classique installé dans la planche de bord. Il permet d'optimiser l'esthétique, l'ergonomie et la fonctionnalité de l'habitacle, tout en gagnant de l'espace sur la planche de bord.

Voici les finalistes du prix de la Voiture Mondiale de l'Année 2015 :

- BMW 2 Séries Active Tourer ;
- Citroën C4 Cactus ;
- Ford Mustang ;
- Hyundai Genesis ;
- Jeep Renegade ;
- Mazda2 ;
- Mercedes-Benz C-Class ;
- Mini 5-portes ;
- Nissan Qashqai ;
- Volkswagen Passat.

Les noms des gagnants ont été divulgués au Salon de l'auto de New York le 2 avril.

Fin

À propos de TRW

Avec un chiffre d'affaires de 17,5 milliards de dollars en 2014, TRW Automotive se classe parmi les équipementiers automobiles leaders dans le monde. La société, dont le siège social est établi aux États-Unis, à Livonia (État du Michigan), emploie par le biais de ses filiales près de 65 000 personnes dans 24 pays. La gamme de produits de TRW Automotive comprend les systèmes intégrés de contrôle et d'aide à la conduite, les systèmes de freinage, de direction, de suspension et de sécurité des passagers (ceintures de sécurité et airbags), les calculateurs électroniques et organes moteur, les systèmes de fixation et les services et pièces de rechange en après-vente. Sauf indication contraire, toutes les références faites à « TRW Automotive », « TRW » ou à « la société » dans le présent communiqué désignent TRW Automotive Holdings Corp. et ses filiales. Pour suivre l'actualité de TRW Automotive sur Internet www.trw.com.

Énoncés prospectifs

Le présent communiqué contient des énoncés qui, ne reposant pas sur des faits passés, sont dits « prospectifs » au sens du texte de loi américain Private Securities Litigation Reform Act de 1995. Nous demandons aux lecteurs de ne pas accorder une trop grande confiance à ces énoncés, dont la validité se limite à la date du présent document. Tous ces énoncés prospectifs sont soumis à un grand nombre d'hypothèses, de risques et d'incertitudes qui peuvent faire différer matériellement nos résultats réels de

ceux suggérés par eux, y compris ceux présentés dans notre Rapport annuel sur formulaire 10-K pour l'exercice clos au 31 décembre 2014 (notre « Formulaire 10-K »), tels que : la survenue de tout événement, toute modification ou autre circonstance susceptible de donner lieu à la résiliation du contrat de fusion ZF, susceptible d'avoir des répercussions préjudiciables non négligeables sur notre entreprise et le cours de nos actions ; l'impossibilité de mettre en œuvre la fusion ZF proposée ou de la mettre en œuvre dans les délais ou de la manière actuellement envisagée, parce que les conditions de réalisation de la fusion ZF ne sont pas remplies, y compris en cas d'interdiction, de report ou de refus d'une entité gouvernementale de la réalisation de cette transaction, est susceptible d'avoir des répercussions préjudiciables non négligeables sur notre entreprise et le cours de nos actions ; les risques liés au fait que l'attention de la direction peut être détournée de nos activités commerciales permanentes en raison de la fusion ZF ; les effets de l'annonce de la fusion ZS proposée sur les relations de la Société avec ses clients, fournisseurs, partenaires de joint-venture et autres, ainsi que sur notre résultat d'exploitation et nos affaires d'une façon générale ; le renforcement du dollar américain et les autres fluctuations du taux de change des devises étrangères, ayant un impact sur nos résultats ; toute diminution matérielle des ventes d'automobiles et de la production affectant négativement nos résultats ou la viabilité de notre base d'approvisionnement ; les risques associés aux opérations en dehors des États-Unis d'Amérique, y compris les incertitudes économiques et politiques de certaines régions, affectant négativement notre activité, nos résultats ou notre état financier ; les développements liés aux enquêtes antitrust qui affectent négativement notre situation financière, nos résultats, nos flux de trésorerie ou notre réputation ; les pressions tarifaires de nos clients affectant négativement notre rentabilité ; la concurrence mondiale affectant défavorablement nos ventes, notre rentabilité ou situation financière ; toute interruption dans nos systèmes informatiques ayant des répercussions négatives sur notre activité et nos opérations ; toute interruption des approvisionnements provoquant une rupture de production pour nos clients ou nous-mêmes ; la perte de l'un de nos principaux clients ou la perte d'une partie importante de son activité nous affectant négativement matériellement ; nos passifs éventuels et les questions fiscales impliquant des pertes ou des coûts substantiels ; toute incapacité à protéger nos droits sur la propriété intellectuelle, affectant négativement notre société ou notre position concurrentielle ; les coûts ou impacts négatifs sur notre activité, notre réputation ou nos résultats liés aux réglementations gouvernementales ; les arrêts de travail et autres conflits sociaux survenus sur nos sites ou sur ceux de nos fournisseurs ou des acteurs de notre chaîne logistique, affectant négativement nos résultats d'exploitation ou notre état financier ; les pressions inflationnistes sur les biens de consommation, affectant négativement notre rentabilité ou notre base d'approvisionnement ; ainsi que les autres risques et incertitudes, indiqués sur notre formulaire 10-K « Article 1A. Facteur de risque », et dans nos autres dossiers auprès de la SEC des États-Unis (Securities and Exchange Commission). Tous les énoncés prospectifs sont expressément assortis dans leur intégralité des réserves d'usage. Nous ne sommes pas tenus de publier les éventuelles révisions apportées à ces énoncés prospectifs.

###